



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 28 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 28 novembre 2016, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présents : M. Alain Halley, directeur général
M^{me} Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 novembre 2016, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-482)
- 2° Octroi de contrat à Rénovation Guy Lord - réfection toiture garage municipal – 74 358,00 \$ et 5 969,00 \$ plus taxes
- 3° Embauche de Chantale Falardeau - brigadière scolaire
- 4° Prolongement d'embauche de Christine Pratte, technicienne en documentation
- 5° Avis de motion amendement au règlement 560 relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle

2016-482

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

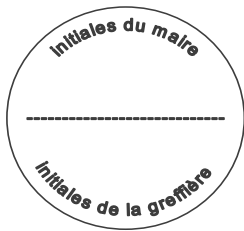
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 28 novembre 2016 à 13 h 30 tel que présenté.

2016-483

OCTROI DE CONTRAT À RÉNOVATION GUY LORD – RÉFECTION TOITURE GARAGE MUNICIPAL – 74 358,00 \$ PLUS TAXES ET 5 969,00 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitations a été effectué pour exécuter les travaux de réfection de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le vendredi 25 novembre 2016 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :



Entrepreneurs	Coût avant taxes	Prix alternatif avant taxes
A. Plus Construction inc.	82 075,00 \$	32 890,00 \$
Rénovation Guy Lord inc.	74 358,00 \$	5 969,00 \$
Henri St-Amant et Fils inc.	85 910,00 \$	11 800,00 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Rénovation Guy Lord inc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du garage municipal soit octroyé à Rénovation Guy Lord inc. au montant de 74 358,00 \$ plus taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

QUE l'option pour le remplacement du bardeau d'asphalte, le papier goudronné et la membrane autocollante a été retenue par le conseil municipal au coût de 5 969,00 \$ plus taxes, pour un total de 80 327,00 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2016;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-484

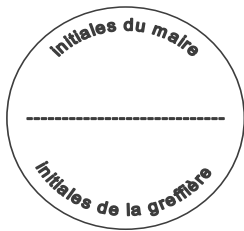
EMBAUCHE DE CHANTALE FALARDEAU – BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire procéder à l'embauche de madame Chantale Falardeau à titre de brigadière scolaire en remplacement de madame Francine Bergeron qui a quitté pour sa retraite en octobre dernier;

CONSIDÉRANT que ce poste est prévu au sein de la convention collective, section locale 968;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur, puis à l'externe dans divers médias locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu environ quinze (15) curriculums vitae pour le poste dont aucun provenant d'employés au sein de l'unité de négociation;



CONSIDÉRANT que cinq (5) personnes ont été reçues en entrevue et que madame Chantale Falardeau est la candidate s'étant le plus démarquée lors desdites entrevues et qu'elle correspond au profil recherché pour le poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche madame Chantale Falardeau au poste de brigadière scolaire;

CONSIDÉRANT que le poste de brigadière scolaire est un poste de 18 heures par semaine établi selon le calendrier scolaire au début de chaque nouvelle année scolaire;

CONSIDÉRANT que le salaire et les conditions sont définis selon la convention collective en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE madame Chantale Falardeau soit embauchée au poste de brigadière scolaire à compter du 28 novembre 2016, à raison de dix-huit (18) heures par semaine, selon l'horaire de travail établi selon le calendrier scolaire au début de chaque nouvelle année scolaire, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2016-485

PROLONGEMENT D'EMBAUCHE DE CHRISTINE PRATTE,
TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de madame Christine Pratte, technicienne en documentation, se terminera au 16 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite prolonger celui-ci;

CONSIDÉRANT que cette embauche sera d'une durée déterminée à compter du 16 décembre 2016, et ce, jusqu'au 29 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER l'embauche de madame Christine Pratte, technicienne en documentation, pour un poste temporaire au Service du greffe, du 16 décembre 2016 au 29 septembre 2017, selon un horaire de travail de 35 h par semaine, de 8 h 30 à 16 h 30, le tout, selon les conditions de la convention collectives en vigueur;

D'AUTORISER le directeur général à signer un contrat de travail à durée déterminée qui établira les modalités de cette embauche temporaire.



2016-486

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 560 RELATIF À LA
CRÉATION D’UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gilles A. Lessard qu’il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement numéro 560 relatif à la création d’un programme de revitalisation pour la construction résidentielle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14 h.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE